

DELIBERATION N° 84/01-16 : JOURNAUX ELECTRONIQUES D'INFORMATION : PROPOSITION
DE CONVENTION DU D.A.N.

Monsieur REMY, Adjoint au Maire, donne lecture à l'Assemblée d'une proposition de convention du District de l'Agglomération Nancéienne, ayant pour objet de permettre à la Commune de LUDRES de faire paraître, gratuitement, des informations sous forme de messages, sur tout ou partie des huit journaux électroniques loués par le District dans les Communes de NANCY, VANDOEUVRE, LAXOU, VILLERS, JARVILLE et SAINT-MAX.

Monsieur REMY souligne l'intérêt que comporte ce réseau d'information pour la promotion de la Commune et pour faire connaître au niveau de l'Agglomération les différentes manifestations de la vie de LUDRES présentant un intérêt pour l'Agglomération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des journaux électroniques d'information proposée par le District de l'Agglomération Nancéienne.